

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 JUIN 2015**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois de juin deux mille quinze, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Michel Fecteau, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1687-06-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1688-06-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan, Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 mai 2015 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) Municipalité de Saint-Alexandre - Règlement 15-281

Les membres du comité administratif recommandent de ne pas approuver le règlement 59-2006-10 de la municipalité de Saint-Alexandre, puisque des dispositions dudit règlement viennent à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une zone commerciale limitée aux entreprises en excavation, terrassement, aménagement paysager ainsi qu'aux commerces de vente de matériaux et d'aménagement extérieur à l'intérieur de l'affectation agricole, ce qui est non-conforme.

B) Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-10

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-10 de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement établit entre autres, l'interdiction de construire des bâtiments accessoires et piscines en plaine inondable.

1.1.2 Urbanisme - Divers

A) Zone agricole permanente - Nouveau décret

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander à la CPTAQ d'obtenir un nouveau décret établissant la zone agricole permanente en tenant compte de la réforme cadastrale, des décisions relatives aux demandes d'exclusion et d'inclusion depuis 1979 et toutes modifications intervenues depuis, de sorte à alléger les processus administratifs pour l'ensemble du personnel professionnel et administratif ayant besoin d'identifier la zone agricole dans l'exercice de leurs activités.

B) OBV Baie Missisquoi - Rivière aux Brochets et de la Roche

Il est procédé au dépôt du « Portrait et stratégie de conservation » de la rivière aux Brochets et de la rivière De la Roche réalisé par l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi. En l'occurrence, les municipalités de Saint-Alexandre (3.1% du bassin versant), et Saint-Sébastien (1.1% du bassin versant) sont touchées par cette étude, laquelle préconise des mesures qui sont déjà à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu. Il n'y a donc pas d'impact pour les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu puisque ces territoires sont protégés en vertu des outils réglementaires existants au plan local et régional.

C) Demande d'extension de délai - Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

Considérant l'envergure des travaux à réaliser dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement afin de satisfaire aux attentes du MAMOT, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander une extension du délai accordé par la Loi pour le dépôt du projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération.

2.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1 Plan de gestion des matières résiduelles révisé - Adoption

Suite aux consultations publiques qui se tiendront les 2 et 3 juin 2015 relativement au projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé, les membres du comité administratif recommandent l'adoption dudit Plan avec ou sans modifications, le tout suivant le résultat des consultations publiques.

2.2 Règlement 389 - Modifications

Considérant que d'autres modifications doivent être apportées au règlement 389 en ce qui a trait au poids maximum des ordures ménagères déposées dans les bacs ou contenants utilisés pour la collecte et l'espace libre pour accéder aux conteneurs de multi-logements, un avis de motion sera déposé lors de la séance ordinaire du 10 juin 2015 pour ces deux sujets. Un règlement global incluant le matériel informatique et électronique sera proposé à la séance ordinaire du 8 juillet 2015.

APARTÉ - Rapport d'activités 2014 de Compo-Haut-Richelieu inc.

Les membres du comité administratif souhaitent que les représentants de Compo-Haut-Richelieu inc. présentent leur rapport d'activités 2014 dans le cadre de la séance ordinaire du 10 juin prochain.

3.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3.1 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham - Sablière de Sainte-Brigide-d'Iberville

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au ministère des Transports du Québec de niveler la sablière située le long de la piste cyclable à Sainte-Brigide-d'Iberville puisque son utilisation par les VTT est problématique pour les usagers de la piste cyclable et son maintien en bon état.

3.2 Autoroute 35 - Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge

Le directeur général soumet une résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge qui souhaite un accès à l'autoroute 35 via la municipalité de Saint-Alexandre. Il est suggéré que tout appui ou position quant à ce dossier soit suspendu jusqu'à ce que le ministre des Transports soit rencontré incessamment.

3.3 CEHR - Rapport d'activités 2014 et orientations 2015

Les membres du comité administratif reportent au mois de juillet 2015 la rencontre avec les représentants du Conseil économique du Haut-Richelieu en ce qui a trait à la présentation du rapport d'activités 2014 et les orientations 2015.

3.4 Demande d'aide financière - Fromagers Artisans du Québec

Considérant que le Festival des fromagers artisans du Québec est de très grande envergure puisqu'il attirera près de 25 000 visiteurs, les membres du comité administratif demandent qu'une aide financière de 3 000\$ soit versée à même l'enveloppe réservée pour la publicité en tourisme pour l'année 2015 et versée à Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région;

EN CONSÉQUENCE;

1689-06-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu demande à Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région d'accorder une aide financière de 3 000\$ au Festival des Fromagers Artisans du Québec dans le cadre de l'événement qui se tiendra les 18 et 19 juillet prochains, le tout puisé à même l'enveloppe de publicité versée par la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2015.

ADOPTÉE

3.5 FLI - Transfert

Le directeur général soumet que suite à l'adoption du projet de Loi 28, la MRC se voit transférer le Fonds local d'investissements (FLI) géré par le Conseil économique du Haut-Richelieu. Il restera à déterminer les modalités comptables, tant pour le Conseil économique du Haut-Richelieu que la MRC du Haut-Richelieu à cet effet. Par ailleurs, les membres du comité administratif suggèrent que la gestion se poursuive par le Conseil économique du Haut-Richelieu. À rediscuter lorsque le MAMOT aura émis ses directives.

3.6 Pacte rural 2014-2019 - CEHR - Projet « Haut-Richelieu : Région branchée (développement et promotion d'un circuit de bornes publiques et touristiques en ruralité) » - Modification

CONSIDÉRANT QU'une modification du montant de la subvention accordée à même l'enveloppe du Pacte rural 2014-2019 est nécessaire pour s'ajuster au montant réel disponible;

EN CONSÉQUENCE;

1690-06-15 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER la modification du protocole d'entente conclue entre le Conseil économique du Haut-Richelieu et la MRC du Haut-Richelieu de sorte que le montant de la subvention accordée à même le Pacte rural 2014-2019 soit fixé à 42 567,21 \$ au lieu de 54 597 \$;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le secrétaire-trésorier ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe de la MRC du Haut-Richelieu à procéder à la signature des documents requis.

ADOPTÉE

3.7 FQM - Fonds de développement des territoires

Le directeur général soumet que le président de la FQM invite les MRC à vérifier l'aide financière accordée par le Fonds de développement des territoires afin de la comparer aux montants versés antérieurement à l'adoption du Projet de loi 28, le tout en ce qui a trait au fonctionnement des MRC, l'enveloppe dédiée au Pacte rural, le montant pour l'agent rural, le soutien au développement économique et l'accompagnement en développement régional. Le tout est déposé pour information et une analyse sera réalisée dès que la ventilation du montant de 675 026 \$ sera connue.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 juin prochain.

4.1.2 Contrat de service d'entretien ménager

Le directeur général soumet qu'un appel d'offres est en cours pour l'obtention de propositions visant le contrat de service d'entretien ménager. Des scénarios pour 1 an, 2 ans et 3 ans sont demandés. À suivre.

CAPV2015-06-02

4.1.3 Modification de contrat - Mme Marjorie Charbonneau, archiviste contractuelle

CONSIDÉRANT l'engagement de Mme Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste contractuelle pour une période d'un an par la résolution 13065-12 et 1640-06-14;

CONSIDÉRANT QUE depuis son engagement, les services de Mme Charbonneau ont été retenus par différentes municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les modalités normatives et administratives relatives au contrat initial;

EN CONSÉQUENCE;

1691-06-15 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif du Haut-Richelieu résilie pour l'avenir les résolutions 13065-12 et 1640-06-14;

DE PROCÉDER à l'engagement de Mme Marjorie Charbonneau à titre d'archiviste contractuelle pour 1000 heures au taux horaire de 20,50\$ avec horaire variable;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.4 Dépôt des indicateurs de gestion 2014

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution prenant acte du dépôt des indicateurs de gestion 2014.

4.2 Fonctionnement - Divers

4.2.1 Gestion documentaire - Calendrier de conservation et plan de classification

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement de deux résolutions visant l'adoption du calendrier de conservation et du plan de classification, le tout ayant été mis à jour et permettant éventuellement de conserver les documents sur support légal numérique.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Services professionnels - Nettoyage de cours d'eau

Le directeur général soumet qu'un appel d'offres a été déposé auprès de SEAO pour obtenir des propositions relatives aux services professionnels visant le nettoyage des cours d'eau, le tout suite à la retraite annoncée de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. À cet effet, mention est faite qu'un addenda a été transmis pour prolonger la période de dépôt des propositions au 19 juin 2015. Le contrat devrait être octroyé par le conseil au cours de la séance ordinaire du 8 juillet 2015.

Par ailleurs, considérant que le processus d'analyse des soumissions nécessite la formation d'un comité de sélection (936.0.1.1, C.M.), il est suggéré de nommer Mme Michelle Chabot, M. Yannick Beauchamp et le directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Joane Saulnier.

CAPV2015-06-02

5.2 Rivière du Sud, branche 83 - Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Demande de certificat d'autorisation

1692-06-15 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier Mme Joane Saulnier, à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC dans le cadre de la réalisation d'un projet d'aménagement de la branche 83 de la rivière du Sud située à Saint-Georges-de-Clarenceville.

ADOPTÉE

5.3 Cours d'eau Côté Nord du rang Grande Savane - Saint-Jean-sur-Richelieu

5.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Côté Nord du rang Grande Savane situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.3.2 Octroi de contrat

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 8 juin 2015 sera déposé aux membres du conseil le 10 juin 2015 en vue de l'octroi de contrat et l'autorisation aux signatures.

5.4 Rivière du Sud, branche 22 - Saint-Alexandre

5.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 22 de la rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Alexandre.

5.4.2 Octroi de contrat

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 8 juin 2015 sera déposé aux membres du conseil le 10 juin 2015 en vue de l'octroi de contrat et l'autorisation aux signatures.

5.5 Cours d'eau Little Creek - Noyan

5.5.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Little Creek situé en la municipalité de Noyan.

5.5.2 Octroi de contrat

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 8 juin 2015 sera déposé aux membres du conseil le 10 juin 2015 en vue de l'octroi de contrat et l'autorisation aux signatures.

CAPV2015-06-02

5.6 Cours d'eau sans désignation (2) sur les lots 209-P et 210-P -
Saint-Georges-de-Clarenceville

5.6.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les 2 cours d'eau sans désignation situés sur les lots 209-P et 210-P situés en la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

5.6.2 Octroi de contrat

Un rapport d'ouverture de soumissions prévue le 8 juin 2015 sera déposé aux membres du conseil le 10 juin 2015 en vue de l'octroi de contrat et l'autorisation aux signatures.

6.0 VARIA

6.1 SCRI - Dossier des télécommunications

Les membres du comité administratif suggèrent que le dossier des télécommunications soit discuté préalablement à la séance régulière du 10 juin 2015 afin de vérifier les choix des municipalités en ce qui a trait aux fréquences UHF VHF et établir le cheminement du dossier.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1693-06-15 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 juin 2015.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier